

France

Cas de cancers chez des militaires. Un lien "vraisemblable avec les essais nucléaires"

17 juillet 2012 à 16h22

▲ ▣

Quelque 150 000 civils et militaires ont participé aux 210 essais nucléaires français conduits de 1960 à 1996 au Sahara algérien et en Polynésie française. Une information judiciaire contre X a été ouverte en septembre 2004 à Paris suite à la plainte de [l'Aven](#). Mais la juge d'instruction Anne-Marie Bellot a dû faire appel à l'expertise de l'Inserm, et notamment de Florent de Vathaire, directeur de recherche en épidémiologie pour établir -ou non- un lien de cause à effet entre les essais et le cancer. Réponses nuancées.

Florent de Vathaire, directeur de recherche en épidémiologie à [l'Inserm](#), indique aujourd'hui dans [Le Parisien](#) avoir établi un «lien vraisemblable» entre les essais menés en Algérie et en Polynésie et leurs retombées radioactives et les cancers subis par des militaires français y ayant participé.

Auteur des expertises, il explique avoir pu, «en rassemblant de nombreux éléments, (...) construire un faisceau de présomptions, qui permet de dire que le lien entre les retombées radioactives et les cancers est vraisemblable pour certains des cas expertisés». Mais l'expert nuance : «D'un point de vue scientifique on ne pourra jamais affirmer avec certitude telle ou telle causalité et ce pour une raison simple : ces cancers ou ces leucémies ne sont pas uniquement causés par les radiations».

Des études à poursuivre sur les jeunes Polynésiens de l'époque

Il précise qu'il souhaite également «*lancer rapidement une étude globale sur les Polynésiens qui étaient âgés de moins de 5 ans à l'époque des essais*», car «*on sait aujourd'hui avec certitude, des études récentes le prouvent, que de faibles doses de radioactivité peuvent avoir de graves conséquences sur la thyroïde des jeunes enfants comme le déclenchement de cancers ou d'autres pathologies*».

Des données toujours classées secret-défense

L'expert déplore n'avoir «*pas eu accès à toutes les données. Il reste des informations classées secret-défenses. En plus à l'époque, les instruments de contrôle des radiations qu'utilisaient l'armée et le CEA n'étaient pas adaptés pour détecter toutes les formes d'expositions aux rayonnements*», souligne-t-il.